

## REMISE A CEIL OUVERT DE L'AUXIGNY ET CREATION D'UNE ZONE INONDABLE EN CENTRE-BOURG SUR LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY (18)



### Descriptif succinct de l'action et localisation :

L'Auxigny est un cours d'eau au fort potentiel écologique. Il traverse des paysages variés : des centres-bourg, des prairies et des zones de cultures (vergers et céréales). Ce cours d'eau a aussi permis l'installation de diverses activités et a largement été sollicité pour l'abreuvement du bétail, l'irrigation des vergers et pour des utilisations hydrauliques (Moulins et plans d'eau). Son caractère très réactif aux inondations a favorisé la création d'endiguement, de remblais en lit majeur et de busages, apportant finalement plus de problèmes que de solutions en période de hautes eaux.

Dans le bourg de Saint-Martin d'Auxigny, un bâtiment industriel était (jusqu'en 2020) installé sur le cours d'eau, dont le passage était permis par un busage de 45 m de long. Sur cette même parcelle, l'ancien propriétaire des lieux avait réalisé un remblai (environ 2000 m<sup>3</sup> de terre). Le retrait de ce « complexe industriel » a permis au SIVY de restaurer une petite portion de rivière (52 m) et rendre un espace inondable de 7000 m<sup>2</sup> en centre bourg. Ce projet est intégré à un programme plus vaste d'actions qui ont permis de restaurer un linéaire d'environ 1.5 km sur un tronçon d'à peine 5 km entre les communes de Saint Martin d'Auxigny et de Saint Palais.



**Maître d'ouvrage :** Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) pour la renaturation de la rivière et Commune de St Martin d'Auxigny pour le retrait du remblai, la démolition du bâtiment et la mise en valeur du site.

**Période de réalisation et durée des travaux :** Aout 2019 à juin 2021 (en plusieurs phases de travaux)

Avant (2019)

Pendant (2019/2020)

Après (Novembre 2020)

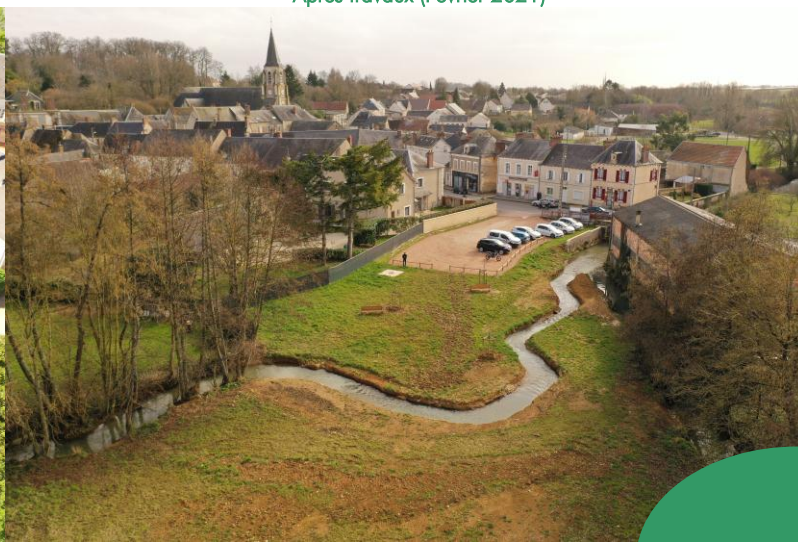


### Les grandes étapes des travaux effectués :

- Retrait du remblai (2000 m<sup>3</sup> de terre) afin de libérer l'Auxigny de ses contraintes latérales : Aout 2019
- Démolition du bâtiment et de la buse avec désamiantage et déplombage : mai/juin 2020
- Renaturation de la rivière : juillet 2020
- Installation de 3 passerelles : printemps 2021

Avant travaux (Mai 2020)

Après travaux (Février 2021)





### Coût total et financements du projet :

- Acquisition foncière par la commune : 114 000 € HT / 136 800 € TTC
  - Retrait du remblai : 25 232,97 € HT / 30 279,56 € TTC
  - Pêche de sauvetage : 590 € HT / 708 € TTC
  - Démolition du bâtiment : 141 218,23 € HT / 169 461,88 € TTC
  - Renaturation de la rivière (52 ml) : 11 691,00 € HT / 14 029,2 € TTC
- Financements (renaturation rivière) : (60% Agence de l'Eau Loire Bretagne ; 10 % Conseil Départemental 18 ; 10 % Région Centre Val de Loire ; 20 % SIVY)
- Installation de 3 passerelles : 61 617,30 € HT / 73 940,76 € TTC
  - Maitrise d'œuvre (hors renaturation rivière) : 17 700 € HT / 21 240 € TTC
- Financements (hors renaturation rivière) : 98 200 € par Région Centre Val de Loire et 200 000 € de l'Etat.

**Entreprises:** AXIROUTE (retrait remblai) / TERANA (pêche de sauvetage) / démolition du bâtiment (SBDR+ AXIROUTE + BERRY TP) / Renaturation rivière (TERIDEAL) / Installation passerelles (CAZIN et MPM Métallerie) / Maitrise d'œuvre, hors renaturation rivière (ICA-ingénierie Conseil en Aménagement).

**Suivi mis en place :** Suivi photographique (drone) régulier / Analyse piscicole / REH / Suivi photographique hautes eaux.

### Informations sur les aspects administratifs :

Pour la renaturation de la rivière, travaux réalisés dans le cadre du Contrat Territorial de Milieux Aquatiques 2016-2020.

### Informations complémentaires :

Projet développé en régie (partie rivière) et le bureau d'étude ICA (démolition du bâtiment).

L'ensemble des parcelles appartient à la commune de Saint-Martin d'Auxigny (acquisition foncière en 2019).

Lors de la démolition du bâtiment, le Maitre d'œuvre a été confronté au traitement du plomb et de l'amiante (identifié par un diagnostic en 2018 ou 2019) et en phase travaux. D'anciennes cuves à fiouls ont aussi été découvertes (un devis complémentaire a été édité par la mairie).

Une réunion publique a été proposée aux habitants en février 2019. Il y a pas mal d'échanges mais finalement les habitants ont vite compris l'intérêt du projet que ce soit en matière de paysage et d'inondation, mais également vis-à-vis de l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques. Il y a eu un peu plus de concertation avec les riverains directement concernés. Globalement, le projet a été facilement compris et accepté par la population.

Après un hiver, l'aménagement apparaît stable et très fonctionnel.

**Documents disponibles ou sur demande :** CCTP - Vidéo des travaux : <https://youtu.be/SFOJmkkoenU>

Fiche exemple des travaux de renaturation réalisés sur l'Auxigny, à l'amont du site : <https://dgxy.link/cqllf>

### Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

Augmentation de la diversité des écoulements et des faciès.

Reconnexion du lit mineur avec son lit majeur.

Espace de mobilité latérale retrouvé (dissipation des crues).

Espace naturel retrouvé en centre bourg.

### Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Guillaume DEBAIN / Jérémy JOLIVET - 02 18 81 00 19 - [secretariat.sivy@ville-bourges.fr](mailto:secretariat.sivy@ville-bourges.fr)

Président du Syndicat au moment des travaux : Monsieur Gilles BENOIT

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'YEVRE - 11, rue Jacques RIMBAULT 18000 BOURGES.

Retrouvez l'ensemble des fiches du Répertoire d'Exemples TMR sur [www.tmr-lathus.fr](http://www.tmr-lathus.fr)